

Paris, le 3 octobre 2016

Monsieur le Vice-Amiral d'Escadre
Directeur du Personnel Militaire
de la Marine
60, Bd du Général Martial Valin – CS21623
75509 Paris Cedex 15

Amiral,

Nous avons pu constater avec satisfaction l'attention que vous portez à l'évolution du dialogue interne au sein des armées et au développement des APNM. Nous pourrions ainsi vous présenter la situation de notre association professionnelle lors de l'entretien que vous avez bien voulu nous accorder le mercredi 5 octobre à 14h30.

Depuis sa création en fin d'année 2015, l'APNM-Marine s'est développée de manière progressive et dynamique en terme d'organisation, bien que relativement lente en terme d'adhésion, puisque nous n'en avons qu'une centaine à ce jour et très peu de quartiers-maîtres et matelots. Ce constat, rencontré globalement par toutes les APNM, s'explique par la culture des armées naturellement assez réservée dans ce domaine, ainsi que par la baisse continue de confiance des militaires dans la capacité des instances de concertation à répondre efficacement à leurs attentes. Le faible nombre d'adhésions aux APNM pourrait en cela être rapproché du nombre des candidatures au CFMM qui ont pourtant bénéficié de multiples et très larges campagnes d'encouragements et d'informations.

C'est pourquoi, pour permettre la réussite de cette réforme du dialogue interne voulue par les plus hautes autorités de l'Etat, nous devons pouvoir communiquer de manière large et aisée sur tous les réseaux d'informations de la défense, dans le cadre prévu par la Loi. Nous pensons que cela est vraiment un point crucial aujourd'hui, et nous voudrions lors de notre rencontre vous demander d'autoriser officiellement, conformément aux textes en vigueur, les mesures suivantes :

1. la création d'une adresse fonctionnelle « APNM-Marine » sur la messagerie Intradef ;
2. la création d'un onglet « APNM » sur le site INTRAMAR dans l'onglet « Concertation », ainsi que sur le « site RH » dans l'onglet « Dialogue », permettant de diriger la recherche vers une page spécifique que nous nous engageons à mettre très régulièrement à jour ;
3. la possibilité d'adresser un message d'information « poussée » à tous les marins afin de leur faire connaître l'existence des APNM et des pages qui seront ouvertes sur Intradef ;
4. la diffusion d'un article dans Cols Bleus, et la création d'une page sur la concertation ;
5. la possibilité de faire une présentation des APNM dans les Écoles, en particulier en vue de sensibiliser les équipages et les jeunes officiers et officiers marinières.



Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à ces mesures, parfaitement conformes aux nouvelles réglementations en vigueur et aux directives fixées par le ministre pour permettre la réussite de cette réforme, afin qu'elles puissent être mises en œuvre aussi rapidement que possible sous votre autorité.

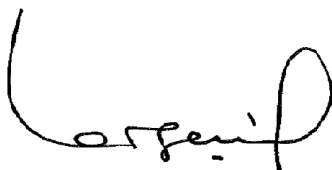
En vous assurant de notre plein engagement à être au service de la communauté des marins, nous vous prions d'agréer, Amiral, l'expression de notre haute et très respectueuse considération.

La présidence collégiale d'APNM-Marine.

Brice Lecat

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Brice Lecat', with a large, stylized initial 'B' and a long horizontal stroke extending to the right.

Dominique de Lorgeril

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dominique de Lorgeril', with a large, stylized initial 'D' and a long horizontal stroke extending to the right.

Copie à Monsieur le secrétaire général du CFMM